



# COMMUNIQUE DE PRESSE

PARIS, le 29 septembre 2011

## ACCORD NATIONAL ENTRE SNCF ET LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS POUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA RECIDIVE

**Le 21 septembre 2011, SNCF et le ministère de la Justice et des Libertés ont renouvelé leur accord national de partenariat. Il vise à favoriser l'accueil par l'entreprise de personnes (mineures ou majeures) condamnées à effectuer des mesures de réparations pénales, des travaux d'intérêt général ou des stages de citoyenneté.**

### BILAN POSITIF DU PREMIER ACCORD DE 2007

Le premier accord passé en 2007 a permis de réaliser des actions innovantes dans le domaine des mesures de réparation pénales, de stages de citoyenneté ou de formation civique, de stages de découverte, ainsi que des chantiers d'insertion et des travaux d'intérêt général.

S'appuyant sur les deux directions concernées du ministère de la Justice et des Libertés, la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et la Direction de l'Administration Pénitentiaire, SNCF a ainsi pu accueillir **411 personnes depuis 2007 et animer 33 journées de stages citoyens représentant 3 600 jours** de présence dans l'entreprise.

### NOUVEL ACCORD POUR DEVELOPPER LES ACTIONS LOCALES

Le nouvel accord vise à favoriser les actions de partenariat entre les services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse d'une part, et les directions régionales de SNCF d'autre part. Cet accord est étendu à de nouvelles mesures judiciaires concernées et développe l'offre des postes permettant l'accueil de personnes condamnées.

Des conventions régionales seront déclinées permettant la mise en contact des représentants judiciaires avec le réseau SNCF des 23 Managers régionaux de l'engagement sociétal. Ces derniers sont en charge de faire connaître les missions et chantiers et d'organiser leur mise en place. Ils veillent également au bon encadrement des personnes accueillies.

## APPROCHE EDUCATIVE ET ALTERNATIVE A L'INCARCERATION

La Direction de l'Administration Pénitentiaire souhaite ainsi favoriser le développement des peines alternatives à l'incarcération et mettre en place des actions pour favoriser la préparation à la sortie des personnes détenues.

La Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) développe des activités afin de conduire les mineurs qui lui sont confiés vers une intégration sociale, scolaire et professionnelle.

L'engagement de SNCF dans les actions de prévention et de lutte contre la récidive permet aux personnes condamnées de prendre conscience des conséquences de leurs actes, vis-à-vis de l'entreprise et des voyageurs, et de connaître l'activité ferroviaire et ses risques. Cet engagement contribue ainsi à la réussite des actions menées pour améliorer la sûreté.

**A propos de la Protection Judiciaire de la Jeunesse** / La direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) prend en charge et éduque les mineurs qui font l'objet d'une décision de justice pour leur permettre de trouver leur place dans la société. La DPJJ se mobilise avec tous les acteurs de la justice des mineurs pour apporter la réponse adaptée à chaque mineur qui lui est confié. Lorsqu'un mineur commet un acte de délinquance et sur décision d'un magistrat, les professionnels de la PJJ s'engagent dans sa prise en charge éducative afin de le conduire les mineurs vers une intégration sociale, scolaire et professionnelle.

**A propos de l'Administration Pénitentiaire** / L'Administration Pénitentiaire contribue à l'insertion ou la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à la prévention de la récidive, à la sécurité publique dans le respect des intérêts de la société, des droits des victimes et des droits des personnes détenues. Elle développe des partenariats afin de soutenir les dispositifs mis en place pour développer des peines alternatives à l'incarcération et faciliter la préparation à la sortie des personnes qui lui sont confiées.

**À propos du groupe SNCF** / SNCF est l'un des premiers groupes mondiaux de mobilité et de logistique, avec une présence dans 120 pays, 30,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires dont 20% à l'international et 241 000 collaborateurs en 2010. Groupe public à vocation de service public, fort de son socle ferroviaire, SNCF élargit l'offre des services de transport afin de proposer une mobilité fluide et de porte à porte à ses clients, voyageurs, chargeurs ou Autorités Organisatrices. L'engagement de l'entreprise dans les actions de prévention et de lutte contre la récidive s'inscrit dans un programme plus vaste de lutte contre l'exclusion grâce à la prévention envers les jeunes, l'aide à l'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi et la lutte contre l'errance des personnes les plus démunies.  
[www.sncf.com](http://www.sncf.com)

### SERVICE DE PRESSE SNCF

Hélène PASCAUD - Tél : 01 53 25 35 77 - [helene.pascaud@sncf.fr](mailto:helene.pascaud@sncf.fr)

### SERVICE DE PRESSE ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Magalie QUET- Tél : 01 49 96 28 16 – [magalie.quet@justice.gouv.fr](mailto:magalie.quet@justice.gouv.fr)

Elyssa BEN CHAABANE- Tél : 01 49 96 28 13 – [elyssa.ben-chaabane@justice.gouv.fr](mailto:elyssa.ben-chaabane@justice.gouv.fr)

### SERVICE DE PRESSE PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Guillaume MERZI- Tél : 01 44 77 74 26 – [guillaume.merzi@justice.gouv.fr](mailto:guillaume.merzi@justice.gouv.fr)

Cécile MATHEY - Tél : 01 44 77 78 75 – [cecile.mathey@justice.gouv.fr](mailto:cecile.mathey@justice.gouv.fr)